

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

34 - RECHERCHE DES MICROPOLLUANTS - DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur André LABARTHE expose que l'application de l'arrêté préfectoral n° 06/EAU/49 du 18 juillet 2006 autorise la station d'épuration d'Oloron Ste-Marie à renforcer l'auto surveillance par une campagne de mesure de micropolluants. Conformément à l'annexe 3 du 12 Août 2016, les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 habitants sont tenus d'analyser 96 substances en 2018.

Cette opération comporte 6 prélèvements (entrée et sortie de station d'épuration) permettant de caractériser les flux de micropolluants émis par les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH selon la liste de l'annexe III de la note ministérielle du 12 août 2016 (96 substances).

Cette opération nécessite l'intervention d'un laboratoire accrédité COFRAC, le coût avoisinera 14 000,00 € HT.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne aide ces études à hauteur de 50 % des dépenses retenues.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le 05/12/2017,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017